

Reconquérir

RÉSISTER

Revendiquer

## UN AVANTAGE FISCAL

Basée sur l'année civile, la cotisation syndicale donne droit à une réduction fiscale de 66% du montant de votre cotisation ou à un crédit d'impôt si vous n'êtes pas imposable. Une attestation vous sera adressée en temps utile pour vous permettre de bénéficier de cet avantage fiscal.

**DÉNONCER**

**DEMANDER**

**DEFENDRE**

## JE PRENDS LA CARTE DE L'INDÉPENDANCE



### UNE ADHÉSION EST VALABLE 12 MOIS

Pour nous, les principes de liberté, d'égalité et de fraternité ne sont pas que des mots mais guident nos actions !

Notre site :  
[www.foenseignementagricole.fr](http://www.foenseignementagricole.fr)

CONTACTEZ NOUS :  
[foenseignementagricole@agriculture.gouv.fr](mailto:foenseignementagricole@agriculture.gouv.fr)

Tél. : 01 49 55 81 42



Bulletin  
d'adhésion

## Pourquoi adhérer à FO Enseignement Agricole ?

Pour être soutenu.e, défendu.e et représenté.e au niveau local, régional et national.

Pour participer à la défense de l'enseignement agricole public et de ses agents.

Pour unir nos forces, pour promouvoir les valeurs d'un syndicat libre et indépendant.

## MODALITÉS DE PAIEMENT DE VOTRE COTISATION

À adresser à :

Lila SANCHEZ, 23 boulevard de la gare  
09100 PAMIERIS  
[lila.sanchez@educagri.fr](mailto:lila.sanchez@educagri.fr)

### Le montant de ma cotisation annuelle

Calculée par le [simulateur](#) ou la formule ci-contre :

Traitement brut mensuel x Taux de cotisation (1) =  
----- X ----- %= ----- €  
pour l'année

### Je règle ma cotisation :

Par prélèvement automatique avec reconduction tacite / Vous pourrez l'annuler chaque année par simple lettre au trésorier national a minima un mois avant la date de renouvellement. Joindre un RIB.

en un seul prélèvement

en 10 fois maximum à préciser (.....)

Par chèque en une seule fois à joindre à ce bulletin.

Date : ..... Signature : .....



### ENGAGEMENT DE PRÉLÈVEMENT AUTOMATIQUE

Je soussigné .....

..... déclare par la présente :

- opter pour le prélèvement automatique de mes cotisations liées à l'adhésion FO Enseignement Agricole,
- faire parvenir à FO Enseignement Agricole le mandat de prélèvement récurrent SEPA complété et signé dès sa réception.

Date : ..... Signature : .....

## VOS COORDONNÉES :

NOUVELLE ADHÉSION

RENOUELEMENT

NOM (1) (en majuscules) : ..... Prénom : .....

Date de naissance : .....

Téléphone personnel (portable si possible) : .....

Adresse personnelle complète : .....

.....

Adresse email : .....

Etablissement d'affectation : .....

Corps : ..... Grade : ..... Échelon : .....

Indice figurant sur le bulletin de paye ou salaire brut mensuel pour les agents sans indice : .....

Fonction : ..... Discipline (pour les enseignants): .....

Pendant l'année, il est indispensable de nous informer si des changements interviennent dans votre situation pour vous garantir une meilleure défense, la réception des publications, et éviter les prélèvements erronés.

### COMMENT CALCULER SON MONTANT ?

Simulateur sur notre site :



Taux de calcul de la cotisation (2)	En fonction de l'indice du bulletin de paye	En fonction du traitement brut mensuel pour les agents sans indice	Soit une cotisation syndicale annuelle	Soit un reste à charge annuel, crédit d'impôt déduit
5.8%	< 500	1649€ - 2425€	Comprise entre 96€ et 141€	Compris entre 32€ et 47€
6.8%	501-650	2426€ - 3152€	Comprise entre 142€ et 215€	Compris entre 55€ et 72€
7.2%	>650	>3152€	>215€	>76€

Pour les retraités, la cotisation syndicale annuelle est forfaitaire à hauteur de 47,00€.  
Pour les actifs, elle ne peut pas être inférieure à 65 euros.

(1) Les informations nominatives ci-dessus ont pour objet de permettre à notre syndicat d'organiser l'action, de vous informer, de vous consulter. Elles ne seront pas communiquées à l'extérieur pour des opérations commerciales ou publicitaires. Chaque adhérent a le droit d'accès, de contestation et de rectification des données le concernant.

(2) Taux de cotisation en fonction de l'indice (valeur du point d'indice au 1 juillet 2023 : 4.92€) ou du traitement brut mensuel.